Nations Unies A/55/242

Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 21 juin 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de juin, de demander que soit inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale une question additionnelle intitulée « Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies », qui serait examinée directement en séance plénière. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États d'Afrique
pour le mois de juin
(*Signé*) Arthur C. I. **Mbanefo**
Odu d'Onitsha

01-42131 (F) 210601 210601
0142131

Annexe

Mémoire explicatif

Les États Membres savent que le Conseil de sécurité doit se réunir mercredi 27 juin 2001 pour examiner une recommandation relative à la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

D'autre part, ils se rappelleront qu'en vertu de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, « le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». Aussi y a-t-il lieu d'inscrire une question additionnelle à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée, afin que celle-ci puisse recevoir et examiner la recommandation du Conseil.